

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT
STAGE

1. La présente demande émane du réseau :

<input checked="" type="checkbox"/> (1) Communauté française	<input type="checkbox"/> (1) Libre confessionnel
<input type="checkbox"/> (1) Provincial et communal	<input type="checkbox"/> (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau :

Date et signature :.....

Monsieur Didier LETURCQ, Président du Conseil de coordination

2. Intitulé de l'unité d'enseignement :

**Assistant technique en milieux familial et collectif :
Stage**

CODE DE L'U.E. 81 00 03 U11 E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 801
---------------------------------------	---

3. Finalités de l'unité d'enseignement : Reprises en annexe n° **1** de 1 page

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° **2** de 1 page

5. Classement de l'unité d'enseignement :

<input checked="" type="checkbox"/> (1) Enseignement secondaire	<input checked="" type="checkbox"/> (1) transition	<input type="checkbox"/> (1) qualification
du	<input checked="" type="checkbox"/> (1) inférieur	<input type="checkbox"/> (1) supérieur
degré :		
<input type="checkbox"/> (1) Enseignement supérieur de type court		<input type="checkbox"/> (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité d'enseignement de l'enseignement supérieur				Date de l'accord du Conseil supérieur :
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)		
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>	Signature du Président du Conseil supérieur :
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>	
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>	
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>	
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>	
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>	
Maritime	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>	

6. Caractère occupationnel : (1) ~~oui~~ (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Sans objet (pas d'annexe n° 3)

8. Programme :

8.1. Etudiant Repris en annexe n° **4** de 2 pages
8.2. Chargé de cours

9. Acquis d'apprentissage : Reprises en annexe n° **5** de 1 page

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° **6** de 1 page

-
- (1) Cocher la mention utile
 - (2) A compléter
 - (3) Réserve à l'administration
 - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité d'enseignement : 81 00 03 U11 E1	Code du domaine de formation : 801
--	---

11. Horaire minimum de l'unité d'enseignement : Code U

11.1. Etudiant : 60 périodes Z

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement du stage :

	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u> - par étudiant - par groupe d'étudiants
		PP	O

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré.

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : .17 juin 2015.....

Signature :

-
- (1) Biffer la mention inutile
 - (2) A compléter
 - (3) Réserve à l'administration
 - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Assistant technique en milieux familial et collectif : Stage

• FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant, au travers de stages en milieu(x) familial et/ou collectif de :

- se situer face aux réalités de la vie professionnelle en développant les savoirs, les savoir-faire adaptés aux métiers de base de l'économie ménagère en milieu professionnel,
- s'intégrer dans une équipe,
- réaliser ou participer à la réalisation des tâches ménagères quotidiennes.

Assistant technique en milieux familial et collectif : Stage

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES

L'étudiant doit être capable de comprendre, à la lecture et à l'audition, un texte du niveau de l'enseignement fondamental.

2.2. TITRES POUVANT EN TENIR LIEU

Le Certificat d'études de base (CEB).

2.3. CONDITION PARTICULIERE D'ACCES A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Etre inscrit dans les unités d'enseignement « Economie sociale et familiale appliquée aux services à la personne : Relation professionnelle » et « Economie sociale et familiale appliquée aux services à la personne : Techniques opérationnelles ».

Assistant technique en milieux familial et collectif : Stage

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Néant.

Assistant technique en milieux familial et collectif : Stage

4. PROGRAMME DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

4.1. Programme pour les étudiants

L'étudiant sera capable au travers du stage en milieu(x) familial et / ou collectif :

- de respecter et d'appliquer les termes du contrat de stage,
- de respecter les modalités pratiques de l'intervention (moyens d'accès au lieu de l'intervention, produits et matériel disponibles, tâches à effectuer,...),
- de mettre en pratique ses acquis de formation dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité,

- de se conformer et de s'adapter aux exigences du métier en respectant les règles en vigueur dans le service, l'institution, le domicile (horaire, rythme de travail, limites de sa fonction, etc.),
- d'établir et de développer des relations avec les bénéficiaires, leur entourage et avec les intervenants professionnels,
- de se conformer à la déontologie du métier, en particulier de respecter les règles de discrétion,
- de préparer l'évaluation du stage avec l'aide du chargé de cours.

4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonction :

- d'orienter l'étudiant dans le choix du lieu de stage,
- de gérer les contacts avec les structures d'accueil et d'assurer le suivi des stages,
- de superviser l'étudiant, en l'aidant à décrire les tâches effectuées avec clarté et précision, en améliorant sa perception du milieu professionnel et en l'aidant et le conseillant dans l'établissement de relations professionnelles,
- d'accompagner l'étudiant dans son auto-évaluation en gardant une perspective évolutive,
- d'évaluer son apprentissage.

Assistant technique en milieux familial et collectif : Stage

5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- de se situer dans une équipe de travail,
- de communiquer de façon professionnelle avec l'équipe et les bénéficiaires en milieu(x) familial et / ou collectif,
- d'organiser et d'effectuer son travail en respectant les consignes, dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et en respectant la déontologie,

- de présenter une auto-évaluation et un compte-rendu des activités effectuées lors du stage.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le degré de qualité des comportements professionnels et relationnels adoptés,
- l'efficacité dans l'organisation et l'exécution du travail,
- le soin dans l'exécution des tâches,
- la rigueur dans la rédaction de l'auto-évaluation et du compte-rendu.

Assistant technique en milieux familial et collectif : Stage

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.